

**DECISION DE COMPOSITION DE JURY D'UN CONCOURS
INTERNE SUR EPREUVES
DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2^E CLASSE AUX
HOSPICES CIVILS DE LYON**

Direction des ressources humaines
et de la formation
162 Avenue Lacassagne
Bâtiment B
69424 LYON Cedex 03
Service des concours

Le Directeur Général,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
Vu le Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu le Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;
Vu l'Arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;
Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves et du troisième concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;
Vu le Décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et créant la « Base concours » ;
Vu l'Arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
Vu la décision d'ouverture du concours interne sur épreuves de Technicien Supérieur Hospitalier 2^{ème} Classe de la Fonction Publique Hospitalière en date du 20 mars 2025,

DECIDE

La composition du jury est fixée comme suit :

Directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, présidents :

- **AUGER Aude**, Directrice adjointe des ressources humaines et de la formation, Hospices Civils de Lyon,
- **CHARTIER Julie**, Directrice adjointe des ressources humaines et de la formation, Hospices Civils de Lyon,

- **GOSSO Françoise**, Directrice de l'Ingénierie Biomédicale et des Equipements, Hospices Civils de Lyon
- **MARTY Noémie**, Directrice des Ressources Humaines Service des Affaires Médicales - GHE, Hospices Civils de Lyon
- **MONNET Jean Louis**, Directeur des Services Economiques Logistiques et Techniques, Hospices Civils de Lyon
- **SOREL Augustin**, Directeur adjoint - Finances parcours, Qualité relations usagers, Ressources économiques et logistiques, Sécurité, SSE - GHC, Hospices Civils de Lyon

Membre de catégorie A en fonction dans le ou les départements dans lesquels sont situés les établissements concernés, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours, membres :

- **ARRAULT Anne Marie**, Responsable des ressources humaines – Service Formation, Hospices Civils de Lyon
- **BOSSY Laetitia**, Responsable recrutement et parcours - DRHF, Hospices Civils de Lyon
- **FAURE BRAC Pauline**, Responsable achats et marchés, Centre Hospitalier du Vinatier

Un ingénieur hospitalier ou, le cas échéant, une personne au moins de même niveau de qualification en fonctions dans la région concernée ou dans les régions voisines, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours, extérieur à l'établissement ou aux établissements où les postes sont à pourvoir ;

- **AUROUX Julien**, Responsable logistique - pharmacie centrale, Hospices Civils de Lyon
- **BATTAIL Aurélien**, Conducteur d'Opérations, CHU Grenoble,
- **CANO Christophe**, Ingénieur, Hospices Civils de Lyon
- **CHARLOT Alexandre**, Ingénieur, Hospices Civils de Lyon
- **HURE Jérôme**, Ingénieur, Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
- **JUST Frédéric**, Ingénieur, CHU de Saint Etienne
- **LEGEAY Frédéric**, Ingénieur, Hospices Civils de Lyon
- **MINARDI Stéphane**, Ingénieur, Hospices Civils de Lyon
- **MONTRE Romain**, Ingénieur, Centre Hospitalier de Bourg en Bresse
- **RIVIERE Valérie**, Ingénieur, Hospices Civils de Lyon
- **ROYO Gaëtan**, Ingénieur, CHU de Saint Etienne

4° Un technicien supérieur hospitalier de 1re classe en fonctions dans le département concerné ou dans les départements voisins ou, à défaut, dans un autre département, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours, extérieur à l'établissement ou aux établissements où les postes sont à pourvoir et relevant de l'une des branches au titre de laquelle est ouvert le concours ; de l'enseignement du second degré, enseignant dans une discipline correspondant aux branches ouvertes au concours, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours, membres :

- **CHEVALIER Cédric**, Technicien Supérieur Hospitalier, Hospices Civils de Lyon
- **FIENO Nathalie**, Technicien Supérieur Hospitalier biomédical, Centre Hospitalier Pierre Oudot (Bourgoin Jallieu)
- **JOURDAN Nicolas**, Technicien Supérieur Hospitalier biomédical - CHU Grenoble Alpes
- **ULRICH Stéphane**, Technicien Supérieur Hospitalier Blanchisserie – Hospices Civils de Lyon

5° Un professeur en fonctions dans une école d'ingénieurs ou dans un établissement d'enseignement délivrant l'un des titres requis pour le recrutement par voie de concours sur titres des techniciens supérieurs de 2e classe, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours ;

- **BELHIACINE Sofiane**, Professeur enseignement technique Domaine Hygiène et Sécurité Lycée Professionnel Sermentaz – 69140 Rillieux la Pape,
- **LEROY Jean Rémi**, Professeur d'enseignement Technique Domaine Contrôle, gestion, installation et maintenance technique Lycée La Martinière Monplaisir 69008 Lyon
- **MEGHERBI Nabil**, Professeur enseignement technique Domaine Hygiène et Sécurité Lycée Professionnel Sermentaz – 69140 Rillieux la Pape,

ARTICLE 2 :

Les membres de jury extérieurs à l'établissement organisateur du concours peuvent bénéficier de la prise en charge de leur frais de déplacement et d'une rémunération pour leur participation aux réunions de jury, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Lyon, le 22 septembre 2025

La directrice adjointe des ressources humaines
et de la formation

Julie CHARTIER

